

# BP AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS APPRENTISSAGE

OUVRIER(ÈRE) PAYSAGISTE · AGENT(E) EN COLLECTIVITÉ · JARDINIER(IÈRE) PAYSAGISTE · FUTURE CHEF(FE) D'ÉQUIPE

## 01 PRÉREQUIS ET APTITUDES

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (ex : CAP) ou de niveau supérieur ; à la dernière évaluation d'UC, justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.
- Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme, justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.

## 02 OBJECTIFS – 6 BLOCS DE COMPÉTENCES

**C1** : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

**C2** : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

**C3** : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux (travaux de taille, de protection des végétaux, d'amélioration des sols).

**C4** : Réaliser des travaux de mise en place des végétaux (travaux de plantation, de végétalisation par semis).

**C5** : Mettre en place des infrastructures paysagères (murets, clôtures, voies de circulation, terrasses, escaliers...)

**C6** : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers en fonction du contexte régional.

## 03 PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Apprenant sous statut apprenti (de 16 à 29 ans).
- Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes.
- Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage.
- Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation.
- Inscription de janvier à septembre pour la rentrée de septembre.

## 04 TYPES D'ENTREPRISES D'ACCUEIL

Entreprise privée du paysage

Communauté de communes

EHPAD

Domaine privé

Parc

Parc zoologique et/ou de loisirs

Service des espaces verts d'une collectivité

Entreprise de service à la personne

## 05 POURSUITES D'ÉTUDES

CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION  
(maçonnerie paysagère, élagage...)

BP MÉTIERS DE LA  
PISCINE

BTSa AMÉNAGEMENTS  
PAYSAGERS

## 06 LA FORMATION

### DURÉE ET ORGANISATION DE LA FORMATION

805 heures de formation sur 2 ans (26 semaines au CFA de la MFR et 58 semaines en entreprise).

### ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Nous consulter.

## 07 MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves de 5 Unités Capitalisables (UC) et de 1 Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE). Des validations d'Acquis Académiques (VAA) sont possibles sur certaines matières pour les candidats possédant déjà un diplôme de niveau 3 ou supérieur (pour plus d'informations nous consulter) : 5 UC (Unité Capitalisable) :

**UC1** - Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

**UC2** - Organiser les travaux sur un chantier

**UC3** - Réaliser les travaux d'entretien des végétaux

**UC4** - Réaliser les travaux de mise en place des végétaux : plantation et semis

**UC5** - Mettre en place des infrastructures : revêtement, muret, escalier.

**UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi)** - Mettre en œuvre la maintenance du matériel motorisé (UC6).

Tout titulaire du Brevet Professionnel: « Aménagements Paysagers » obtenu peut obtenir la certification phyto-sanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt). Il peut également obtenir une attestation valant CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de niveau A (petits engins de chantiers mobiles).

## 08 MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle.

- Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires.
- Visites d'entreprise et de jardins.
- Conduite de projets d'aménagements paysagers – Chantiers écoles.

## 09 MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salles informatiques équipées de logiciels professionnels.
- Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques.
- Parc arboré de 6 hectares.

## 10 CONTENU ET COMPÉTENCES

### LES MODULES GÉNÉRAUX

**Le traitement de l'information :** expression et communication, informatique.

**Les enjeux environnementaux et sociétaux du milieu paysager :** liens entre secteur paysager et société, travaux paysagers et environnement.

### LES MODULES PROFESSIONNELS

**Le projet professionnel :** projet de création d'entreprise ou de salariat, droit du travail et protection sociale.

**La gestion de chantiers de travaux paysagers :** filière paysage, gestion de chantiers.

**La communication professionnelle :** conduite d'un entretien, compte-rendu d'activité.

**Le végétal et son milieu :** biologie végétale, pédologie, climatologie, reconnaissance des végétaux, techniques paysagères (protection, fertilisation, taille, engazonnement, plantation).

**Les infrastructures paysagères :** maçonneries paysagères diverses.

**Les matériels et équipements des entreprises :** entretien courant des petits matériels, maintenance préventive et corrective des matériels.

### LES MODULES TECHNIQUES

**La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien de végétaux :** organisation de chantier, engazonnement, plantation, taille.

**La réalisation de travaux de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères :** organisation de chantier, maçonnerie paysagère.

**L'entretien de végétaux fruitiers :** plantation, taille, protection

**La protection des végétaux :** traitements phytosanitaires.

### LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de stage permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel.